

Portrait social

Caf des Yvelines
Octobre 2024



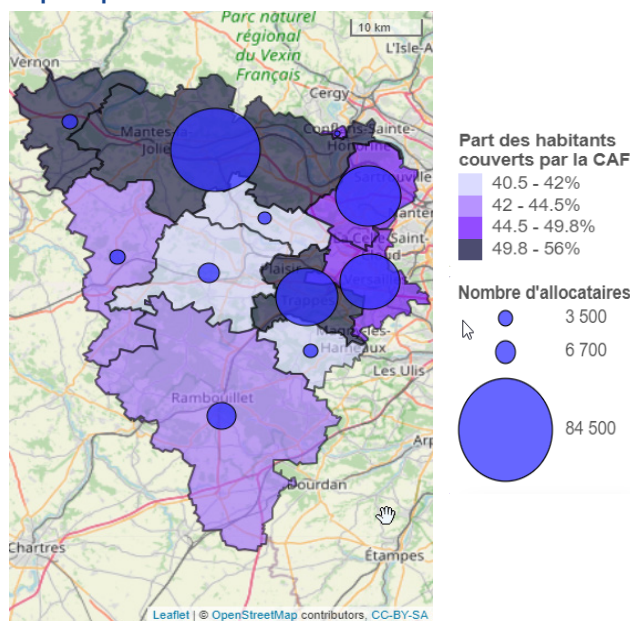
Dans les Yvelines, au 30 juin 2023, **720 000 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 49 % de la population** du département, 47 % au niveau national. Ce taux varie de 41 % à 56 % selon les communautés de communes ou d'agglomérations.

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. **18 % des foyers allocataires ont au moins la moitié de leurs ressources financières composées de prestations légales, dont plus de la moitié en dépend en totalité** (10 % contre 14 % au niveau national).

Le département se caractérise par un public plutôt familial avec 46 % de couples allocataires avec enfants (37 % en Île-de-France et 34 % en France métropolitaine) et une proportion de familles monoparentales de 16 %, identique à celle de la région et de la métropole. **Par ailleurs, le public aidé comprend 7 900 étudiants**, soit 3 % des foyers allocataires (5 % au niveau national).

69 100 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 253€ par unité de consommation et par mois en 2023, soit un peu plus d'un foyer allocataire sur quatre (un sur trois au niveau national). **Ils abritent 81 900 enfants et jeunes de moins de 20 ans.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf Données par Epci



Source : Caf des Yvelines au 30/06/2023 (FR6) et Insee (Rp 2021)
© IGN @ Geofla 2.0.2021

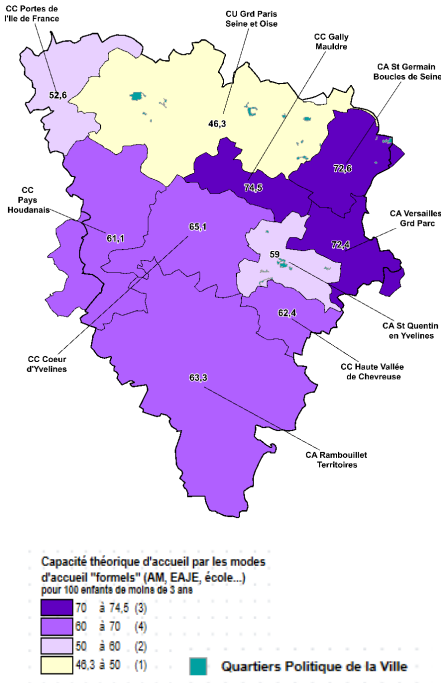
POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022 Données par Epci



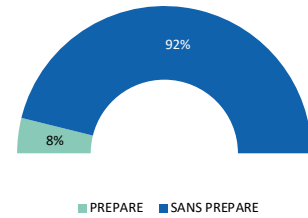
La Caf des Yvelines soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

Afin de répondre aux besoins théoriques de près de 54 900 enfants de moins de 3 ans vivant sur le département, **32 900 places d'accueil « formel » sont disponibles en 2021** soit en moyenne **60 places d'accueil pour 100 enfants**, plaçant le département des Yvelines dans la moyenne des départements métropolitains en termes de capacité d'accueil.

Au sein de cette offre, celle des assistant(e)s maternel(le)s est estimée à près de 12 600 places, soit **38 % de l'offre d'accueil totale** (52 % au niveau national).

Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoiss, Drees, Msa 2022 © IGN © Geofla 2.0.2021

Enfants couverts par la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)



Source : Caf des Yvelines au 30/06/2023

Les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant peuvent bénéficier de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE).

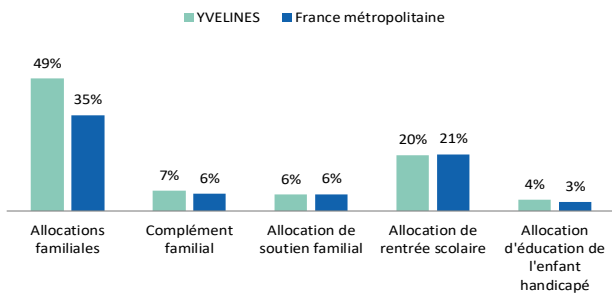
Dans les Yvelines, **3 700 enfants sont concernés**, soit 8 % des enfants de moins de 3 ans (7 % pour la métropole et l'Île-de-France).



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants

Répartition des prestations liées à l'enfance



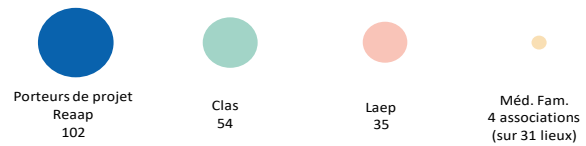
Source : Caf des Yvelines au 30/06/2023

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- **49 % des allocataires bénéficient des allocations familiales**, versées sans conditions de ressources à partir du deuxième enfant ; c'est 15 points de plus qu'en France métropolitaine, du fait du profil plus familial et à un niveau de vie moyen plus élevé de la population yvelinoise ; **7 % obtiennent un complément familial**,
- **20 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire** pour les enfants,
- **6 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents**,
- **4 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé**.

À l'exception des allocations familiales, la part des allocataires yvelinois dans ces prestations est similaire à la moyenne nationale.

Les dispositifs d'aide à la parentalité financés en 2023



Source : Caf des Yvelines au 30/06/2023 (Sias Afc)

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Réaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Clas : Contrat local d'accompagnement à la scolarité

Laep : Lieu d'accueil enfants-parents

Méd. Fam. : Association de médiation familiale

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_epci/table/?disjunctive.annee

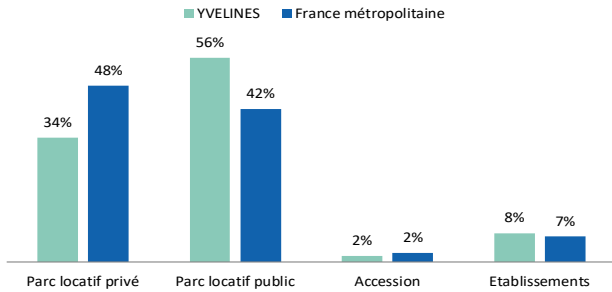




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leur cadre de vie

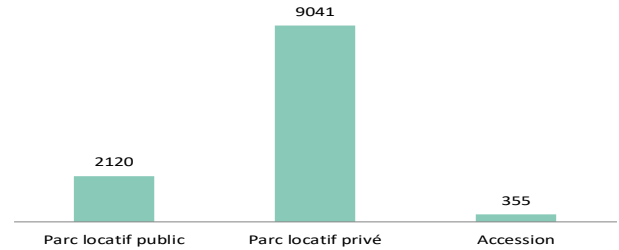
Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf des Yvelines au 30/06/2023

En juin 2023, **80 700 foyers yvelinois** reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de près de **185 000 personnes, soit 13 % de la population** totale du département. Les Yvelines se caractérisent par une plus forte proportion d'aides au logement dans le parc locatif public (56 %) qu'au niveau régional et national (respectivement 48 % et 42 %).

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges selon la nature du parc



Source : Caf des Yvelines au 30/06/2023

Après perception des aides au logement, 11 500 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges. La nature du parc de logement se révèle un facteur essentiel : plus de 9 000 foyers allocataires sont logés dans le parc locatif privé qui propose des loyers plus élevés. Ils sont cinq fois plus nombreux que dans le parc locatif public.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante. Cette mission se traduit par :

- le versement du **revenu de solidarité active (RSA)** à **26 100 foyers yvelinois**,
- **71 700 foyers bénéficient de la prime d'activité (PPA)** visant à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, ainsi que le maintien dans l'emploi. Également incitative à la reprise d'une activité, la prime se cumule avec le RSA pour 5 600 foyers en 2023.

- **16 000 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de **l'allocation aux adultes handicapés (AAH)**, 60 % à taux plein (sans autre revenu).

Profil des bénéficiaires du Revenu de solidarité active

26 100

BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

20 %

DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

60 %

SONT DES PERSONNES
VIVANT SEULES

11 %

SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne vivant seule peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/





Les modes d'accueil des enfants de moins de 3 ans

Les familles

Le département des Yvelines compte près de **53 700 enfants de moins de 3 ans**, soit 2 000 de moins que 5 ans auparavant (-3,7%). Cette tendance est également constatée au niveau national (-5,0 % en France métropolitaine).

Parmi ces jeunes enfants, près de **48 000 vivent au sein des familles allocataires en 2023. 15 % appartiennent à une famille monoparentale** dans le département alors qu'ils sont 17 % en France métropolitaine. Par ailleurs, la part des enfants **vivant sous le seuil de bas revenus y est plus faible que la moyenne nationale** : 23 % contre 29 %. 10 000 enfants yvelinois sont concernés. Enfin, à l'instar du niveau national, 0,4 % bénéficient de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

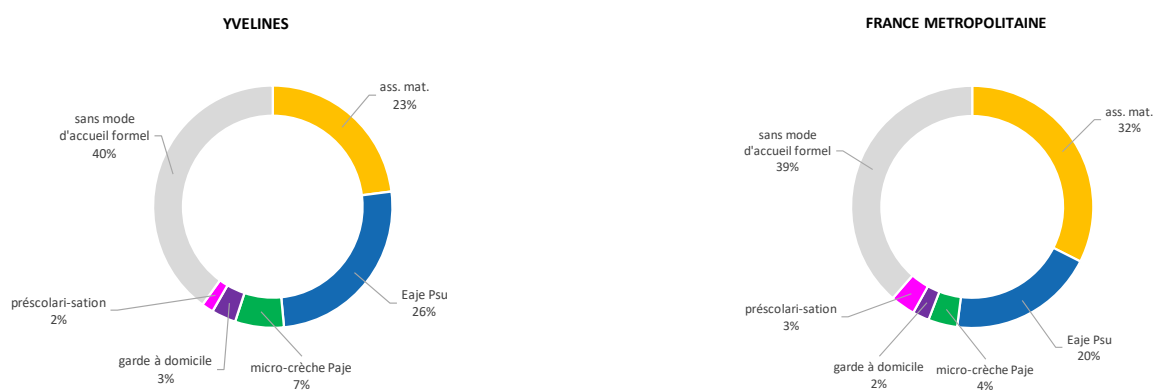
Au cours des quatre dernières années, la part des enfants en famille monoparentale et celle des enfants vivant sous le seuil de bas revenus ont augmenté respectivement de 2 et 3 points. Ils représentaient alors respectivement 13 % et 20 % des 0-2 ans couverts par la Caf en 2019.

L'offre

Les différentes solutions d'accueil permettent de couvrir **60 % des enfants de moins de 3 ans** dans le département des Yvelines, comme au niveau national (voir la répartition territoriale sur la carte page 2).

Alors que les assistant(e)s maternel(le)s constituent la première offre d'accueil au niveau national (32 %, soit la moitié des modes d'accueil formels), dans les Yvelines, ce sont **les crèches et autres établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) financés par la prestation de service unique des Caf (PSU) qui accueillent le plus d'enfants** (26 % contre 20 % au niveau national). Les assistant(e)s maternel(le)s y contribuent à hauteur de 23 %. En troisième position, les micro-crèches Paje qui accueillent 7 % des jeunes enfants ont connu un fort développement dans les Yvelines (seulement 4 % des enfants en métropole).

Répartition des modes d'accueil des enfants de moins de 3 ans



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2022

Micro-crèche PAJE : micro-crèche financée via le complément de mode de garde versé aux familles

EAJE PSU : Établissement d'accueil du jeune enfant percevant la Prestation de service unique (multi-accueil, jardin d'enfants, accueil familial, accueil parental et micro-crèche)